

# Programme de formation

**Intitulé de la formation : GESTIONNAIRE DE SYNDIC ET DE COPROPRIETE**  
**(conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)**

FORMATEUR : Professionnel de l'immobilier

## Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Maîtriser la gestion administrative, juridique, technique et financière de la copropriété.
- ▶ Développer les compétences comportementales et organisationnelles d'un gestionnaire de copropriété efficace.

## Public et pré requis :

Taille du groupe : 3 à 12 personnes.

Type de public : Gestionnaires souhaitant structurer et valider leur pratique.

Niveau de connaissance préalable requis :  
Connaissance en droit immobilier et en comptabilité gestion.

## Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Professionnel de l'immobilier

## Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Feuille d'émargement, attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation : questionnaire de satisfaction / évaluation fin de formation.

## Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : nous contacter

Coût : 560 € / personne

Lieu : CFP Montplaisir

## Contenu détaillé et séquencé de l'action :

### La gestion budgétaire de la copropriété

#### JOUR 1

- Loi SRU,
- Engagement des dépenses,
- Les charges du syndicat, leur répartition et autres opérations.

#### JOUR 2

- Le budget de la copropriété,
- La gestion de la trésorerie,
- Le financement de la gestion et travaux,
- Le recouvrement des charges de copropriété,
- La gestion des mutations des lots,
- L'approbation des comptes.